



**Collecteurs existants**

Gravitaire	Pression	Type d'eau
-----	-----	Eaux usées
-----	-----	Eaux mixtes
-----	-----	Eaux claires
-----	-----	Eaux mixtes diversifiées
-----	-----	Eaux de ruissellement
-----	-----	Eaux claires

1) Le collecteur est un ruisseau mis sous tuyaux

**Système d'évacuation à l'état planifié (Etat 2025)**

-----	Système séparatif
-----	Système séparatif hors zone
-----	Système unitaire
-----	Système unitaire hors zone
-----	Système séparatif en attente
-----	Système d'eaux pluviales (routes et places)
-----	Périmètre des égouts publics

**Collecteurs projetés dans le cadre du PGEE (Etat 2025), tracé indicatif**

-----	Gravitaire	Type d'eau
-----	-----	Eaux usées
-----	-----	Eaux mixtes
-----	-----	Eaux claires

**Ouvrages spéciaux**

-----	Existants	Planifiés	Déversoir d'orage
-----	-----	-----	Basin d'eaux pluviales
-----	-----	-----	Station de pompage

**Evacuation des eaux pluviales dans les secteurs à infiltration moyenne à bonne**

----- Infiltration intégrée des eaux pluviales préconisée

**Evacuation des eaux pluviales dans les autres secteurs**

----- Définition

----- Coefficient de ruissellement restitué au réseau [1] ----- Surface totale de la parcelle [2] ----- Surface bâtie de la parcelle [3]

**Exigence**

Les eaux pluviales de la parcelle aboutissant :			
dans un cours d'eau	dans un ouvrage de rétention centralisé	au lac	au lac
Lors d'agrandissement ou de transformation de parcelles bâties	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas augmenter	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas dépasser le coefficient prescrit par le PGEE	pas d'exigence requise
Lors de constructions sur des parcelles non bâties	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas dépasser le coefficient prescrit par le PGEE	le coefficient de ruissellement restitué au réseau ne doit pas dépasser le coefficient prescrit par le PGEE	pas d'exigence requise

STAP de La Roche (AIRP)  
2148-02181P  
Débit pompé actuel : 27 l/s  
Débit pompé futur : 27 l/s

Rév.	Date	Revision	Des.	Contr.	CHP.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge  
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

**Plan PGEE**  
**Commune de La Roche**

Plan n° :	Date :	Des. :	CHP. :	DIN :	Echelle :	Référence plan initial :
100032.01-PG102	20.02.2019	Com	Svm	A0	1:3 500	6067.01-PG655-2a/26.10.2009

**BG** BG Ingénieurs Conseils SA  
Route du Petit-Moncor 1a - CH-1752 Villars-sur-Glâne  
T +41 58 424 11 11 - fr@bg.ch - www.bg.ch

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL :  
..... le .....

Le Syndic ..... La secrétaire communale .....

APPROUVÉ PAR LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Fribourg, le .....

Le Conseiller d'Etat :  
.....